



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2021/1276

Subventions aux associations de protection animale

Direction de l'Ecologie Urbaine

Rapporteur : M. HUSSON Nicolas

SEANCE DU 18 NOVEMBRE 2021

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 23 NOVEMBRE 2021

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 10 NOVEMBRE 2021

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

DELIBERATION AFFICHEE LE : 26 NOVEMBRE 2021

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme ZDOROVITZOFF Sonia

PRESENTS : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGHEY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVAL, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRERY, Mme GEORGEL, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, Mme BACHA-HIMEUR, M. SECHERESSE, M. COLLOMB, Mme GAILLIOUT, Mme PALOMINO

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. CHEVALIER (pouvoir à M. SOUVESTRE), Mme GOUST (pouvoir à Mme DELAUNAY), M. BLACHE (pouvoir à Mme CROIZIER), M. HERNANDEZ (pouvoir à M. LEVY), Mme FERRARI (pouvoir à Mme PALOMINO)

ABSENTS NON EXCUSES :

2021/1276 - SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS DE PROTECTION ANIMALE (DIRECTION DE L'ÉCOLOGIE URBAINE)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 18 octobre 2021 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Dans le cadre de l'application du code de la Santé publique et du Code de l'environnement, la Ville de Lyon œuvre pour maintenir le meilleur niveau possible de protection de la santé et de la salubrité publique.

Pour l'aider dans cette tâche, des associations interviennent et assurent des missions spécifiques, et permettent à la collectivité d'obtenir des données nécessaires à la mise en place de politiques publiques de santé mais également sont des relais de l'action publique auprès de la population.

3 associations sollicitent des subventions pour accomplir leur mission.

Le dispensaire SPA de Lyon :

Le Dispensaire de la Société Protectrice des Animaux, installé 62 rue Saint Maximin à Lyon 3ème, est ouvert aux personnes disposant de faibles ressources (avec justificatifs) pour assurer les soins et la surveillance sanitaire de leurs animaux de compagnie.

Les animaux sont soignés gratuitement et une participation financière aux frais de fonctionnement est laissée à la libre appréciation de leurs propriétaires dont une majorité habite la ville de Lyon. La présence animale est souvent un des éléments essentiels dans la vie de ces personnes défavorisées, en grande précarité pour certaines, et leur apporte un réconfort psychologique. Ces animaux leur permettent également de rester socialisés.

Les vaccinations et les traitements antiparasitaires des animaux préservent la population des zoonoses et des maladies épizootiques. De plus, la stérilisation chirurgicale participe à la maîtrise de la prolifération des chats et de la surpopulation canine. Les frais vétérinaires sont souvent difficiles à supporter pour ces personnes disposant de faibles revenus et qui par ailleurs sont extrêmement attachées à leurs animaux.

L'activité de ce dispensaire est donc d'une réelle utilité.

En outre, cette association participe à la réinsertion sociale de personnes lyonnaises en chômage de longue durée en leur proposant des contrats de travail au sein de ses structures de soins.

Ces actions sont complémentaires des missions de police sanitaire dont le maire est investi, permettent une « humanisation » de la prise en charge du problème de la prolifération des animaux en ville et jouent un rôle social dans l'intégration des animaux et dans la prophylaxie sanitaire.

Aussi, il vous est proposé le principe d'une subvention de 2 000 € à cette association au titre de ses missions de soins et surveillance des animaux de compagnie de personnes à faible revenus.

Les chats de Loyasse :

Fondée le 6 mai 2017, et reconnue d'intérêt général, cette association a pour but d'accorder une aide aux personnes (mères nourricières), aux associations et petites structures qui s'occupent des chats errants ainsi que d'autres animaux abandonnés ou maltraités.

La mission s'exerce sur plusieurs axes :

- distribution alimentaire, de matériel médical ou d'abris en fonction des besoins.
- financement de soins vétérinaires et stérilisations
- sensibilisation du public sur les conditions de vie des chats errants ou libres.
- récolte de denrées alimentaires, matériel médical ou nécessaires à la fabrication des abris.

Cette association entend limiter la prolifération des chats errants, et participe ainsi à la politique de salubrité de ville de Lyon. Son action assure aussi bien une intervention qu'une médiation avec les acteurs de terrains et est nécessaire au bon relai entre les pouvoirs publics et les bénévoles de terrain.

La connaissance du terrain est en effet indispensable à la capture de ces animaux pour leur prodiguer les soins et assurer leur stérilisation.

Grace à son bon positionnement et son action, près de 90 abris ont été fabriqués et placés sur les points de nourrissage des chats. De la nourriture a aussi pu être distribuée aux mères nourricières. L'action de cette association est en développement malgré des années 2019 et 2020 marquées par le confinement. Il y a, en effet, un accroissement important de chatons qui ont pu être pris en charge par l'association, en parallèle des stérilisations des chats « libres ».

Afin de limiter cette prolifération et de garantir le bien-être de ses animaux et la protection de la santé publique des habitants, il vous est proposé le principe d'une subvention de 5621 € à cette association au titre des missions indiquées.

3-L'Hirondelle :

Le centre de soins des oiseaux sauvages, installé à Saint Forgeux, dans la Rhône, assure les soins et la surveillance sanitaire des oiseaux sauvages blessés. Il s'agit d'une structure associative dont les ressources proviennent exclusivement des dons et des subventions des collectivités locales. En 2018, celui-ci s'est regroupé avec le Centre de Soins de Drôme et Ardèche et est ainsi devenu l'Hirondelle, centre de soins pour animaux sauvages.

La ville de Lyon, dans ses missions de protection de la sécurité et de la santé publiques, est ponctuellement confrontée à la présence d'avifaune sauvage blessée ou contaminée. Dans ce cadre, il est important de disposer d'une structure d'accueil adaptée pour leur apporter les soins inhérents à leurs pathologies.

Les animaux sont soignés gratuitement et sont ensuite réintroduits dans le milieu naturel dans les meilleures conditions possibles. L'année 2018 a été très significative avec plus de 2750 oiseaux recueillis. Cette année, l'élargissement des compétences de la structure en matière de mammifères a induit la prise en charge de 400 petits animaux sauvages .

La présence de la faune sauvage en ville est un élément important de la biodiversité et participe à la richesse biologique de notre environnement.

En outre, la surveillance sanitaire de l'avifaune sauvage contribue au recueil d'informations sur la circulation des maladies potentiellement anthroponotiques et à la conservation des animaux sentinelles dans le domaine des pollutions environnementales.

Ces actions, complémentaires des missions de police générale et sanitaire dont le maire est investies, permettent d'agir efficacement sur la question relative à la présence des oiseaux sauvages en ville et, de manière plus générale, sur celle de la protection de l'environnement.

Aussi, il vous est proposé le principe d'une subvention de 7 000 € à cette association au titre des missions précitées.

Vu l'avis du Conseil des 3^e et 5^e arrondissements ;

Où l'avis de la commission Urbanisme - Nature en ville - Sûreté ;

DELIBERE

1 - Le principe de la subvention est approuvé et le maire est autorisé à allouer une subvention de 2 000 € au dispensaire de la SPA de Lyon, de 5621 € aux Chats de Loyasse, et de 7 000 € à l'Hirondelle.

2-. La dépense en résultant sera prélevée sur les crédits inscrits au budget de l'exercice en cours, nature 65748, fonction 11, ligne de crédit 41140, Programme SANTEPUBL – Opération ANIMO.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Grégory DOUCET